

Pose de la première pierre de la déviation de Cellettes

**Vendredi 13 décembre 2013
à 14 h 30**

Rue de la rotisserie

CELLETTES

Allocution de Maurice LEROY

Ancien Ministre

Député de Loir-et-Cher

Président du Conseil général

Monsieur le Député,

Monsieur le Conseiller général,

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus locaux,

Mesdames, Messieurs,

Il y a dans la vie d'un Président de Conseil général, des cérémonies, dont nous sentons tous, qu'elles revêtent une portée considérable. Voilà près de quarante ans que la croissance démographique de ce secteur de notre département rendait indispensable la réalisation d'un nouvel axe routier. Celui-ci a pour vocation de répondre au développement économique du bassin de Contres, à l'ouverture des échangeurs de l'autoroute A85 à Chémery et à Saint-Romain-sur-Cher, à la croissance continue du trafic sur la route départementale 956 et surtout à l'engorgement du bourg de **Cellettes**. Dans cette commune, ce sont, **en moyenne, plus de 15 000 véhicules quotidiens qui passent au milieu des habitations afin de se diriger vers Blois ou, à l'inverse, vers Contres**. Au-delà des embouteillages dans le centre ville, des nuisances sonores pour les riverains, cette pression du trafic génère surtout une grande

insécurité pour les traversées piétonnes. Autant dire qu'**en 2016**, au moment de l'**achèvement du chantier** et de son inauguration, **la vie des Cellettois et Cellettoises va s'en trouver changée**. La commune pourra ainsi retrouver une quiétude à laquelle elle a droit tout en étant mieux desservie.

D'ici-là, et dans les trois années à venir, après que la route départementale 765 ait été doublée sur près de quatre kilomètres afin d'offrir deux voies dans chaque sens entre le giratoire de la patte jusqu'au nord de la commune de Clénord ; **un nouvel axe routier va sortir de terre** sur une longueur d'environ **trois kilomètres** afin de **contourner Cellettes** ; **six ouvrages d'art** vont s'élever, dont **un pont franchissant le Beuvron** et **un autre sur le Cosson** ; les terrassements de la structure de chaussée vont être réalisés avant qu'en 2016 les routes départementales 765 et 956 ne soient raccordées à cette déviation nouvellement créée. **Des aménagements paysagers compléteront l'ensemble.**

Face à un projet aussi primordial qu'urgent, il était de la responsabilité du Conseil général que je préside de ne pas le repousser aux calendes grecques. Il s'agit, en effet, d'un chantier **d'aménagement essentiel pour le développement du Loir-et-Cher** qui non seulement va conduire à une nette amélioration de la vie quotidienne des habitants de Cellettes, mais plus encore pour tous les Loir-et-Chériens, et notamment ceux du sud, **en terme de sécurité, de fluidité du trafic et surtout d'amélioration** pour assurer la liaison entre l'agglomération blésoise et le sud du département. Il est à noter que, dans un contexte économique difficile, le Conseil général a tenu à porter à bout de bras ce projet majeur pour l'avenir du département dont **le coût total s'élève à plus de vingt-deux millions d'euros.**

Cela inclut, entre autres, le terrassement, les chaussées, les ouvrages d'art, les assainissements, les réseaux, les équipements et l'aménagement de l'environnement. A cet effet, je souhaiterais mentionner et remercier les entreprises Groupement EUROVIABSTP, ATEMAC, DALEO Conseils et FIT Esic qui vont successivement et simultanément œuvrer à la bonne marche et à la réussite de cet important chantier.

Je tiens à souligner ici que, dans le montant du coût global que je viens de mentionner, il convient également d'inclure les six années de procédures juridiques qui ont précédé l'ouverture des travaux avec notamment les études et acquisitions foncières.

En la matière, le Conseil général peut s'enorgueillir d'avoir eu une bonne fée qui a mené un excellent travail, sans le moindre faux pas et qui a veillé inlassablement à ce que tout se fasse dans les règles de l'art en évitant toute complication.

J'ai nommé Madame Marinette RILLY, qui mérite tous nos applaudissements.

Forte de sa solide expérience au sein des services de la DDE, puis du Conseil général, Madame RILLY a su, avec toute la diplomatie qui sied tant aux femmes, mener à bien la mission qui lui a été confiée avec efficacité, sans accroc et sans retard alors que nous savons tous que ce type de dossier se révèle toujours complexe.

Il ne faut pas dédaigner ce gigantesque travail réalisé en amont. J'en profite d'ailleurs, par delà Marinette RILLY, à adresser ma plus sincère gratitude à tous les agents de la Direction des routes pour le travail acharné qu'ils ont accompli ces dernières années et la persévérance dont ils ont fait montre.

J'en profite également pour adresser mes remerciements les plus chaleureux à Natalie et Guy DUPAVILLON non seulement pour la qualité de leur accueil en leur magnifique château de Beauregard, mais également pour leur implication, après des négociations constructives, afin que cette déviation puisse voir le jour.

C'est pourquoi, j'insiste sur le fait que le plus dur est déjà derrière nous. Je vous donne maintenant rendez-vous dans moins de trois ans afin de procéder à l'inauguration du chantier dont nous posons aujourd'hui symboliquement la première pierre et qui va métamorphoser considérablement le visage de Cellettes et de son environnement.